

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette page est destinée à la libre expression politique des élus municipaux. La rédaction décline toute responsabilité sur la teneur des propos tenus.

■ Groupe "Des engagements et des actes pour Deuil-la-Barre"

En ce 7 Janvier 2015, jour de grande tristesse pour notre pays ; en cette année où nous commémorons le siècle des Lumières, il me semble important de revenir sur cette période qui a permis à notre démocratie d'exister.

Diderot a voulu dans son encyclopédie, combattre les ténèbres de l'ignorance, par la diffusion du savoir, avec la volonté de rassembler toutes les connaissances et de les répandre auprès d'un public devenu éclairé, car progressivement capable de passer du savoir à la liberté de pensée.

Son seul culte était celui des idées et du progrès.

Confiant en la capacité de l'homme de se déterminer par la raison, fondé avant tout sur la croyance dans le devenir heureux de l'humanité.

L'affirmation de ces valeurs a conduit les Philosophes de ce siècle éclairé à combattre l'intolérance religieuse, et sa prétention a tout expliquer.

Ils ne rejetaient en rien la religion, mais seulement le dogme de la pensée unique et de la seule vérité révélée.

C'est bien pour cela que l'on parle du siècle des Lumières et non du siècle de la Lumière.

La tolérance est l'essence qui nous permet de bien vivre ensemble, le siècle des Lumières lui a donné tout son sens, elle a permis à notre démocratie de s'enraciner.

La liberté de pensée et d'expression éveille en effet la conscience collective que nous avons de notre nation, elle permet de révéler ses valeurs fondatrices. L'école laïque et républicaine continue de véhiculer ces valeurs essentielles, elle s'est construite sur les fondements philosophiques du siècle des Lumières. En protégeant la liberté de conscience individuelle contre toute emprise extérieure, elle permet à chaque enfant d'accéder à la connaissance et à l'esprit critique.

Il appartient à chacun d'entre nous d'agir en conscience pour défendre ces valeurs essentielles de notre république.

Ces valeurs ont été portées par les élus de notre ville depuis maintenant plus d'un siècle, et ce n'est pas un hasard si les établissements scolaires de notre ville portent les Nom de : Denis Diderot, Jules Ferry, Raymond Poincaré, Saint-Exupéry, tous épris de Liberté et d'humanité.

Notre dernier collègue porte le nom d'une femme : Emilie du Châtelet, qui fut la Lumière de Voltaire, après qu'il lui eu fait prendre conscience qu'elle disposait de la liberté de penser par elle-même.

Michel Baux
www.murielscolan.com
www.facebook.com/muriel.scolan

■ Groupe "Changez Deuil"

2015 à Deuil-La barre : le changement en marche ?

L'équipe de la liste ChangeZ Deuil vous souhaite une excellente année 2015. Ce début d'année est l'occasion de formuler quelques vœux :

L'arrêt définitif du projet de l'avenue du Paris

En 2015, les élus du Val d'Oise de tous bords se rendant compte de son inutilité abandonneront sans regret ce projet routier classé dans la catégorie de Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII tel que l'aéroport Notre Dame des Landes, le barrage de Sivens, la nouvelle ligne de chemin de fer Lyon-Turin...). L'avenue du Paris ne fera qu'augmenter le nombre de voitures dans notre ville et la pollution associée, portant une atteinte grave à la santé publique. Elle entraînera de surcroît une sérieuse menace pour l'équilibre financier du département et de nos villes. Évalué à 500 000 millions d'euros, le projet pourrait atteindre un milliard.

L'abandon de la liaison RD928 -RD311

Les Deuillois ne souhaitent plus d'un modèle de société basé sur le tout-voiture. Le projet n'ayant pas démontré son utilité, les élus en tant que représentants du peuple l'abandonneront.

Une solution concertée pour le passage à niveau et pour le quartier

En s'appuyant sur le tissu associatif et après une année de concertation, il sera décidé de la meilleure solution « pour » et « avec » la population. Les Deuillois décideront de l'aménagement du PN4 tout en veillant à ne pas sacrifier le quartier au nom de la sécurité. Les sommes destinées aux routes inutilisées serviront à des projets pour les habitants.

La présidence de la commission des finances à la minorité

Le président de la commission des finances à l'Assemblée Nationale est le député maire UMP Gilles Carrez. L'ancien président Nicolas Sarkozy, dans sa grande sagesse, avait décidé d'accorder par la loi, la présidence de la commission des finances à l'opposition. Si cela se fait au niveau national, cela doit se pratiquer également à tous les échelons de la démocratie représentative.

La fin du cumul des mandats

Les élus s'engageront à ne pas cumuler leur mandat de maire avec une fonction exécutive dans la communauté d'agglomération et un mandat aux départementales ou aux régionales. Le cumul de mandat est un conflit d'intérêts institutionnalisés. Il n'est pas respectueux de la démocratie locale.

Bonne année à tous

Fabrice Rizzoli, Alain Parant, Brigitte Goch-Bauer et Vincent Gayrard - <http://changerdeuil.fr>
Rendez-vous en mairie : 06 63 75 78 53

■ Groupe "Union Républicaine pour l'Avenir de tous les Deuillois"

Impôts, chronique d'une hausse annoncée...

La nouvelle équipe municipale a décidé de voter le budget de notre ville le 16 mars prochain afin d'éviter de travailler sur un budget basé sur des prévisions fausses.

Pourtant, par courrier en date du 12 novembre, Francis Delattre, Sénateur du Val d'Oise et vice-président de la commission des finances a annoncé à tous les conseillers municipaux du département qu'une diminution, sans précédent, des dotations de l'Etat était en passe d'être votée.

Des ajustements financiers devraient déjà avoir été réalisés. Mais, à Deuil la Barre, on demande aux conseillers municipaux de voter "Pour" une "Autorisation d'engager et de Mandater les Dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2015". Notre groupe a refusé, estimant que nous ne voulions pas donner à Mme Le Maire, un blanc-seing en matière de dépenses.

Comment peut-on alors garantir un maintien du niveau des taxes demandées aux Deuillois ?

Les recettes de fonctionnement ont encore une fois diminué.

Les prévisions de recettes de la fiscalité sont en très nette diminution : plus de 300 000 euros. La baisse des subventions aux collectivités serait de 11 milliards : combien pour notre ville ?

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont augmenté.

Les dépenses de fonctionnement et remboursements de la dette en capital sont supérieurs aux recettes de fonctionnement prévues. Donc, un budget qui ne dégage aucun autofinancement net pour investir autrement qu'à crédit.

Et, notre Maire a emprunté 1 million d'Euros (pour 15 ans) en vue de financer ses investissements futurs. Plusieurs emprunts ont été regroupés en un contrat de prêt de réaménagement. Si les intérêts sont moins élevés, pour l'année 2014, il n'en reste pas moins que la période de crédit a été rallongée.

Les Charges de personnel constituent plus de la moitié des Dépenses de fonctionnement. Et la nouvelle équipe municipale continue de recruter...

Alors on brade le patrimoine communal : les biens immobiliers de la commune ont été vendus pour un montant total d'un million d'euros.

Et pourtant, la nouvelle équipe municipale a décidé de compenser toutes les disparitions de subventions sur les projets qui tenaient à cœur Madame le Maire (nous avons réajusté le budget du CCAS).

Des investissements n'entraînant pas de gros emprunts, des baisses de charges de fonctionnement avec une vraie collaboration inter-collectivités pourraient être la clé d'une gestion saine pour notre ville.

Jean Bevalet, Audrey Guilbaud et Anne-Gaëlle Maerten